

## RÉSERVOIR DU TILLOT (CANAL DE BOURGOGNE)

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or  
Rouvres-sous-Meilly  
le Tillot

Dossier IA21003863 réalisé en 2007 revu en 2011

Auteur(s) : Virginie Inguenaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



### Historique

En projet dès 1829 sous la direction de l'ingénieur Bonnetat, les travaux d'aménagement du réservoir du Tillot débutèrent en 1833, après la soumission de Martenot, entrepreneur à Ancy-le-Franc. Normier interviendra plus tard pour les contreforts. Divers projets d'agrandissement (en 1879, 1896 et en 1912 par un contre-réservoir) ne furent jamais réalisés. Les maisons de garde des réservoirs de Chazilly et du Tillot sont construites d'après le projet dressé le 1er octobre 1841 par l'ingénieur ordinaire Alexandre Collin (Sources : Archives départementales de la Côte-d'Or, XIII S 1 a / 40, XIII S 1 a / 52, XIII S 1 a / 56 ; Bibliographie sélective : Jean-François Bligny, *Le sommet du canal de Bourgogne*. Pouilly-en-Auxois : Office de tourisme du Canton de Pouilly-en-Auxois, [1998] ; Jean-Louis Bordes, *Les barrages-réservoirs : du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle en France*. Paris : Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 2005 ; L'alimentation en eau du canal de Bourgogne. Le Bon pays d'Auxois, bulletin de l'Association "Connaissance et tradition", n° 1, 1994, p. 50-57).

**Période(s) principale(s)** : 2e quart 19e siècle

**Dates** : 1841 (daté par source)

#### Auteur(s) de l'oeuvre :

Jean Bonnetat (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par source), Alexandre Collin (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par source)

### Description

L'eau du réservoir est retenue par une digue de 200 m en maçonnerie, avec contreforts, au sommet de laquelle passe la rigole de Chazilly (qui amène l'eau du réservoir du même nom dans le canal). Ce réservoir, dont la hauteur de retenue est de 9,20 m, contient 520 000 m<sup>3</sup>. Il est alimenté par plusieurs ruisseaux dont l'un est issu d'un déversoir de la rigole de remplissage du réservoir de Chazilly, la rigole dite de Beaume ([IA21004568](#)). L'eau du réservoir est délivrée au canal, par le biais du ruisseau du Tillot, dans le bief 13 du versant Saône.

### Sources documentaires

#### Bibliographie

- **BLIGNY, Jean-François. Le sommet du canal de Bourgogne. Pouilly-en-Auxois : Office de tourisme du Canton de Pouilly-en-Auxois, [1998].**

BLIGNY, Jean-François. *Le sommet du canal de Bourgogne*. Pouilly-en-Auxois : Office de tourisme du Canton de Pouilly-en-Auxois, [1998].

- **BORDES Jean-Louis. Les barrages-réservoirs : du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle en France. Paris : Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 2005.**

BORDES Jean-Louis. *Les barrages-réservoirs : du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle en France*. Paris : Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 2005.

- **L'alimentation en eau du canal de Bourgogne. Le Bon pays d'Auxois, bulletin de l'Association Connaissance et tradition, n° 1, 1994.**

L'alimentation en eau du canal de Bourgogne. Le Bon pays d'Auxois, bulletin de l'Association Connaissance et tradition, n° 1, 1994.

## Informations complémentaires

- **L'alimentation en eau du canal de Bourgogne** : <https://httpcanaux.region-bourgogne.fr/bourgogne/ouvrages-dart/alimentation-en-eau/>

**Thématiques** : canaux de Bourgogne

**Aire d'étude et canton** : Bourgogne

**Dénomination** : réservoir

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



**Plan du réservoir du Tillot.**

21, Rouvres-sous-Meilly, lieudit : le Tillot

N° de l'illustration : 20132100092NUDA

Date : 2013

Auteur : Alain Morelière

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



**Vue du site.**

21, Rouvres-sous-Meilly, lieudit : le Tillot

N° de l'illustration : 20072106057NUC2A

Date : 2007

Auteur : Alain Morelière

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine